

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 JUN 2020

Présents : Mmes, MM. Fernand BURKHALTER, Martine PEQUIGNOT, Sébastien MANCASSOLA, Danielle BOURGON, Dominique VARESCHARD, Patrick PAGLIA, Maryse GIROD, Ismaël MOUMAN, Chantal GRISIER, Pierre-Yves SUTTER, Gérard CLEMENT - Adjoints, Yves GERMAIN, Luc BERNARD, Jean-Luc PARIS, Elisabeth CARLIN, Marie-Claude LEWANDOWSKI, Patricia BURGUNDER, Sylvie NARDIN, Sylvie CANTI, Catherine FORTES, Philippe BELMONT, Gilles LAZAR, Sylvie DAVAL, Sandrine PALEO, Anne-Marie BOUCHE Jean-Philippe CLEMENT, Maurice MARTIN, Murielle FRANCOIS, Chantal CLAUDEL, Patrick FAUCOGNEY, Vincent PETREQUIN, Gabriel VEJUX - Conseillers.

Excusés: Mmes, MM. Alain PARCELLIER, Christophe GODARD, Dahlila MEDDOUR, Blaise-Samuel BECKER, Rémy BANET, Laurent LE GUEN, Catherine DORMOY, Rémi ENDERLIN

Absent : MM. Rachid DAGHMOUMI – Selman MORINAJ

Procurations : M. Alain PARCELLIER à Mme Danielle BOURGON
M. Christophe GODARD à M. Luc BERNARD
Mme Dahlila MEDDOUR à M. Ismaël MOUMAN
M. Blaise-Samuel BECKER à Mme Sandrine PALEO
M. Laurent LE GUEN à M. Jean-Philippe CLEMENT
M. Rémi ENDERLIN à M. Gérard CLEMENT

Le Maire ouvre la séance de Conseil Municipal qui se tient à La Cavalerie compte tenu des règles sanitaires de distanciation obligatoires et donne lecture des procurations qui lui ont été transmises.

Fernand BURKHALTER soumet à l'approbation de l'assemblée le compte-rendu de la dernière séance. A ce titre, Mme Anne-Marie BOUCHE indique qu'elle pas reçu le compte rendu de la séance de février 2020.

Le Maire répond que ce compte-rendu a été rédigé et que probablement c'est un retard ou une omission de la poste.

Anne-Marie BOUCHE répond que par rapport à ce compte-rendu qu'elle n'a pas reçu, son groupe s'abstiendra quant à l'approbation du procès-verbal.

Le Maire soumet au vote le compte-rendu du 23 avril 2020 : 3 abstentions de l'Opposition de Droite et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

Le Maire soumet au vote le compte rendu du 5 mai 2020 : 3 abstentions de l'Opposition de Droite et 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain.

* * * * *

➤ **RAPPORT N°2 : Vote des taux d'imposition 2020**

Pour rappel, la Commune Nouvelle a été créée au 1^{er} janvier 2019 par arrêté préfectoral du 19 octobre 2018. Cet arrêté étant postérieur au 1^{er} octobre 2018, l'effet fiscal de cette fusion a été reporté au 1^{er} janvier 2020.

Il appartient donc désormais à la Commune Nouvelle de déterminer pour chaque taxe un taux unique sachant qu'un mécanisme de lissage des taux sur 12 ans a été arrêté par délibération du 23 septembre 2019, de façon à éviter une augmentation importante de l'imposition locale pour le contribuable.

Dans le cadre de la suppression de la Taxe d'Habitation sur les résidences principales, aucun taux de taxe d'habitation ne doit être voté en 2020 et ce jusqu'à l'achèvement de la réforme fiscale de la Taxe d'Habitation en 2022.

Entre 2020 et 2022, la Loi de Finances pour 2020 prévoit que les taux de Taxes d'Habitation 2019 des deux anciennes communes sont maintenus, soit **11.85%** pour HERICOURT et **8.00%** pour TAVEY.

A compter de 2023, le taux moyen pondéré de la Taxe d'Habitation, soit **11.69%** servira de référence au vote du taux qui perdurera pour l'imposition des résidences secondaires et des logements vacants. L'intégration fiscale progressive sur 12 ans débutera alors.

En 2020, seuls les taux de TFPB et TFPNB doivent être votés. Les taux référence de la Commune Nouvelle sont les taux moyens pondérés soit **25.36%** pour la TFPB et **57.82%** pour la TFPNB ; ce qui revient à maintenir les taux à leur niveau global de 2019. Il est proposé de maintenir ces taux en 2020.

Toutefois, des taux différents s'appliqueront sur chacune des anciennes communes du fait de l'intégration fiscale progressive des taux à savoir pour la TFPB **25.65%** pour Héricourt et **15,08%** pour Tavey et pour la TFPNB **58.74 %** pour Héricourt et **46.58%** pour Tavey

Il est proposé à l'Assemblée de bien vouloir se prononcer sur les taux suivants :

Nature de la taxe	Foncier bâti	Foncier non bâti	Pour mémoire taux 2019		
			TH	TF	TFNB
HERICOURT	25.65 %	58.74 %	11.85	25.64	58.79
TAVEY	15.08 %	46.58 %	8.00	14.19	45.61

Gérard CLEMENT : ces taux sont tout à fait conformes à ce qui avait été prévu, même en deçà puisque ce qui avait été présenté aux habitants de Tavey était 15,4% pour le Foncier Bâti alors que nous proposons 15,08%.

Sylvie DAVAL : Il me semblait que la différence était supérieure concernant la taxe d'habitation ?

Gérard CLEMENT : oui pour ce qui concerne cette taxe que nous ne votons pas aujourd'hui. En effet, par solidarité avec les autres communes rurales de la Communauté de Communes, afin de pérenniser les fonds du FPIC, il a été demandé que l'on augmente les taux de la commune de Tavey. C'est pourquoi en 2019 nous sommes passés à 8%.

Le rapport recueille 5 abstentions du Front de Gauche et Républicain et 3 voix contre de l'Opposition de Droite.

RAPPORT N°3 : Versement des subventions aux associations

Le Maire expose qu'afin de faire face aux difficultés financières que les associations locales pourraient rencontrer du fait de la pandémie, il convient d'adopter le principe d'un premier versement des aides, défini comme suit :

- Versement de 50 % du montant 2019 pour les associations bénéficiaires d'une subvention supérieure à 500€
- Versement de 100 % du montant 2019 pour les associations bénéficiaires d'une subvention inférieure à 500€.

Les soldes de subvention seront instruits en même temps que le vote du Budget 2020 courant Juillet.

L'Assemblée est donc invitée à se prononcer sur l'attribution des montants ci-dessous.

Présentation de Madame Martine PEQUIGNOT 1ère adjointe

Services	Subventions et participations spécifiques	2019	Taux attribué	Montant du versement
012		20 951,00		10 475,50
	Comité des Œuvres Sociales	12 411,00	50 %	6 205,50
	Comité des Œuvres Sociales (Bons d'achat de Noël)	8 540,00	50 %	4 270,00
0250	Participations diverses	775,50		0,00
	Elus et candidats socialistes et républicains	540,50	En attente	0,00
	Fédération élus locaux altern écologistes	23,50	En attente	0,00
	Opposition de gauche : élus communistes et parti de gauche (ADECOR)	117,50	En attente	0,00
	Opposition de droite Ensemble pour un vrai changement	94,00	En attente	0,00
1131		3 060,00		1 530,00
	Amicale Sapeurs Pompiers	3 060,00	50 %	1 530,00
2551		5 000,00		2 500,00
	Voyages et sorties scolaires	5 000,00	50 %	2 500,00
3244		2 100,00		1 050,00
	Jardins du Mont Vaudois	2 100,00	50 %	1 050,00
5243		11 204,00		5 602,00
	M.A.S. Compensation loyer	5 100,00	50 %	2 550,00
	ALTAU	4 574,00	50 %	2 287,00
	ANPAA (Comité Départemental de Prévention de l'Alcoolisme)	1 530,00	50 %	765,00
	TOTAL	43 090,50		21 157,00

Services	Subventions aux associations d'intérêt local non sportives	2019	Taux attribué	Montant du versement
0250	Associations diverses	22 201,00		13 416,00
	Adapei IME Héricourt	161,00	100 %	161,00
	Amicale Laïque	4 300,00	50 %	2 150,00
	ADMR (Aide à Domicile en Milieu Rural)	200,00	100 %	200,00
	Amicale des Travailleurs marocains d'Héricourt	700,00	50 %	350,00
	Amis du Fort du Mont Vaudois	2 000,00	50 %	1 000,00
	Journée du Patrimoine Amis de l'Eglise Luthérienne	300,00	100 %	300,00
	APACH (Association Promotion Artisans Commerçants héricourtois)	2 000,00	50 %	1 000,00
	Amicale Philatélique	208,00	100 %	208,00
	Association Amis CRF - Hôpital Bretegnier	102,00	100 %	102,00
	Chorale Paroissiale Catholique	78,00	100 %	78,00
	Comité des Fêtes Les Vies La Joie	95,00	100 %	95,00
	Croix Rouge	1 020,00	50 %	510,00
	Donneurs de sang	168,00	100 %	168,00
	FNACA	61,00	100 %	61,00
	FNATH	254,00	100 %	254,00
	Amis de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation (AFMD)	61,00	100 %	61,00
	Fila'Scrap	500,00	100 %	500,00
	Franche Comté Parkinson	200,00	100 %	200,00
	Fréquence 70	153,00	100 %	153,00
	Héri Joue	400,00	100 %	400,00
	Histoire et Patrimoine d'Héricourt (y compris Fête du Château)	3 000,00	50 %	1 500,00
	Histoire et Patrimoine d'Héricourt (Edition Cahier)	500,00	100 %	500,00
	La Caponnière	102,00	100 %	102,00
	Les Gros Volons (Club gymnastique Tavey)	250,00	100 %	250,00
	Les Pappys du Cœur	200,00	100 %	200,00
	Médaillés Militaires	61,00	100 %	61,00
	Mélodie des Fuseaux	300,00	100 %	300,00
	Odysée du Cirque	3 000,00	50 %	1 500,00
	Prévention routière - Subvention de fonctionnement	102,00	100 %	102,00
	Prévention routière - Intervention écoles Avril/Mai/Juin	500,00	ANNULE	0,00
	Restaurants du Cœur	550,00	50 %	275,00
	Société de Chasse (Tavey)	90,00	100 %	90,00
	Souvenir Français	61,00	100 %	61,00
	Tip Top Form	300,00	100 %	300,00
	UNADIF	61,00	100 %	61,00
	UNC-AFN	61,00	100 %	61,00
	Conjoints survivants et parents d'orphelins	102,00	100 %	102,00
	TOTAL	22 201,00		13 416,00

Présentation de Monsieur Patrick PAGLIA Adjoint à la culture et à l'animation

Services	Subventions aux associations culturelles	2019	Taux attribué	Montant du versement
3111		3 000,00		1 500,00
	Harmonie Municipale	3 000,00	50 %	1 500,00
0250		24 151,00		7 457,00
	Ensemble vocal A'CHOR	311,00	100 %	311,00
	Alternadiff	6 088,00	50 %	3 044,00
	Festival Musiques et Mémoire	2 000,00	ANNULE	0,00
	In Ouie Cours	7 650,00	50 % déjà mandaté le 09/06/2020	
	Musiques en Héricourt (4 concerts organisés sur 6 prévus)	8 000,00	50 %	4 000,00
	Société Histoire Naturelle Pays Montbéliard	102,00	100 %	102,00
	TOTAL	27 151,00		8 957,00

Présentation de Madame Chantal GRISIER Adjointe au sport

Services	Subventions aux associations sportives	2019	Taux attribué	Montant du versement
400	Clubs adhérents à l'OMS - Déplacements sportifs	53 000,00		26 500,00
	Héricourt Athlétisme Compétition (HAC)	1 576,00	50 %	788,00
	Karaté Shotokan	2 519,00	50 %	1 259,50
	La Vaudoise Gymnastique	7 194,00	50 %	3 597,00
	La Vaudoise Judo/Ju Jitsu	8 511,00	50 %	4 255,50
	La Vaudoise Karaté	496,00	50 %	248,00
	SGH Athlétisme	6 699,00	50 %	3 349,50
	SGH Tennis	4 256,00	50 %	2 128,00
	SGH VTT - HERICOURT 2 ROUES	1 046,00	50 %	523,00
	SGH Basket	8 365,00	50 %	4 182,50
	Amicale Laïque Badminton	6 051,00	50 %	3 025,50
	Roller Club	3 006,00	50 %	1 503,00
	Full Contact	598,00	50 %	299,00
	Arc Héri Courtois	2 683,00	50 %	1 341,50
	Participations aux frais de reprographie	49,60		49,60
	La Vaudoise Gymnastique	49,60	100 %	49,60
	Office Municipal Sports	2 000,00		1 250,00
	Récompenses sportives	1 500,00	50 %	750,00
	Soutien frais de secrétariat	500,00	100 %	500,00
	Fête de la Fraternité	0,00	ANNULE	0,00
	Autres	27 866,00		11 266,00
	SGH Football (Acompte de 3 500 € mandaté le 09/06/2020)	14 600,00	50 %	3 800,00
	Athlético Chenevières	500,00	100 %	500,00
	ASVB Vétérans Bussurel	92,00	100 %	92,00
	Groupe Spéléo M.Loubens	449,00	100 %	449,00
	Marche Buissonnière	153,00	100 %	153,00
	Galactik classico Futsal Club	700,00	50 %	350,00
	Héricourt Athlétisme Compétition En Trail du Mont Vaudois (subvention exceptionnelle)	500,00	En attente rencontre association	0,00
	Amicale Laïque Badminton Subvention valorisation niveau national	1 200,00	50 %	600,00
	Pom Pom Girls	311,00	100 %	311,00

Subvention "Les 10 km d'Héricourt" SGH Athlétisme	3 000,00	50 %	1 500,00
SGH Football section sport études	1 500,00	50 %	750,00
SGH Football section sport études Carence animateur sportif	3 000,00	50 %	1 500,00
LA Vaudoise Judo section sport études	250,00	100 %	250,00
La Vaudoise Tai Chi	411,00	100 %	411,00
Natation (déplacements inclus)	1 200,00	50 %	600,00

Compensation tarification préférentielle adhérents héricourtois	885,00		730,00
SGH Basket	445,00	100 %	460,00
Roller Club	440,00	100 %	270,00
TOTAL	83 800.60		39 795.60

TOTAUX	176 243.10		84 325.60
---------------	-------------------	--	------------------

Chantal GRISIER ajoute qu'elle a organisé le 10 juin 2020 une réunion avec tous les clubs adhérents à l'Office Municipal des Sports. La crise sanitaire a affecté la vie des clubs, beaucoup de manifestations ont annulées et la plupart des fédérations n'apportent aucun soutien. Ce sont les sports d'équipe qui sont les plus touchés et certains envisagent déjà la rentrée avec les conditions drastiques qui leurs sont imposées. Un bilan a été demandé à chacun des clubs que la Ville étudiera, car elle soutient le monde associatif.

Le forum des associations aura lieu le 5 septembre prochain, si les conditions sanitaires le permettent.

Anne-Marie BOUCHE : pouvez-vous m'expliquer pourquoi les subventions aux partis politiques sont en attente ?

Le Maire : les partis politiques ont de l'argent.

Anne-Marie BOUCHE : en ce qui concerne les associations sportives, il y a un sujet qui me fâche énormément : les Sports Généraux football ont au grand maximum 40 adhérents. On leur a versé en 2019 14 600€. Pourquoi leur a-t-on déjà mandaté 3 500€ alors que les autres associations n'ont encore rien reçu ? Cette association demande une subvention sans aucun dossier déposé en Mairie. Sans aucun justificatif. Je demande un vote à part pour les Sports Généraux d'Héricourt. Que font-ils avec tout cet argent ? Des voyages ?

Gilles LAZAR : je trouve ce rapport important, car effectivement les associations ont beaucoup souffert de la crise sanitaire. Pour rebondir sur ce qu'a dit Chantal GRISIER, plusieurs associations sportives et culturelles ont perdu des recettes. Dans les critères d'attribution, je pense qu'il faudra examiner au cas par cas les situations, car certaines associations vont manquer de trésorerie. La crise sanitaire a aussi mis en évidence une crise du bénévolat. Il faudra être aux côtés des associations à la reprise de septembre.

Sylvie DAVAL : le tableau est mal libellé. Je comprends qu'au niveau de la compensation de la tarification préférentielle aux adhérents héricourtois en 2020 elle est de 730€ au lieu de 885€ en 2019 mais il ne faut pas mettre 100%.

Chantal GRISIER précise que c'est 100% du montant attribué.

Le Maire : l'an dernier il y a déjà eu un sujet polémique concernant les Sports Généraux. Il faut tenir compte du fait que c'est une association en pleine mutation. M. Jean-Michel VILLAUME a beaucoup travaillé au rapprochement du Club de la Haute-Lizaine et des Sports Généraux. Une première tentative avait été menée mais elle n'a pas tenu. En tant que Président de la Communauté de Communes je partageais tout à fait ce souhait de rapprochement.

Il y a deux ans, un nouveau consensus est apparu après des incidents sur les terrains de football dont la presse régionale s'était fait l'écho. Je me souviens d'un match à Luze où tout a fini en bagarre générale. Depuis deux années il n'y a plus de heurts. Je travaille à l'apaisement et j'espère que cela va se consolider au fil des années.

Le Club Affaires contribue aussi pour une bonne part. 45 000€ ont été récoltés pour le sport. C'est beaucoup plus que les subventions apportées par les communes rurales. Je suis fier d'avoir contribué à cette récolte de fonds ainsi que Martine PEQUIGNOT en tant que Conseillère Départementale. Ce dossier a une dimension philosophique et politique. Les sommes engagées par la Ville d'Héricourt sont importantes, beaucoup plus que dans les autres villes. A Héricourt nous donnons trois fois plus qu'ailleurs.

Anne-Marie BOUCHE : vous n'avez pas répondu à ma question : pourquoi vous avez versé déjà 3 500€

Fernand BURKHALTER : je pense avoir donné une réponse de fond sur le sujet.

Je partage en partie le propos de M. LAZAR. Oui les associations ont souffert et nous allons les accompagner. Nous accompagnons déjà les commerces locaux et nous allons étendre cette aide aux auto-entrepreneurs du spectacle. Certaines associations comme l'Odysée du Cirque n'ont pas vraiment souffert comme toutes les associations qui ont des salariés et qui bénéficient du chômage partiel. Par contre, un auto-entrepreneur ne bénéficie pas du chômage partiel. Puisque nous avons quelques marges de manœuvres budgétaires, contrairement à beaucoup de villes de ce département, nous avons les moyens de faire face aux demandes d'accompagnement de ce type et toutes les personnes que nous aidons nous en sont très reconnaissantes. Cela fera l'objet d'un rapport lors d'un prochain conseil municipal.

Patrick PAGLIA : j'ai été approché par SCEN'ARTISTS qui nous a fait bénéficier pendant le confinement de petits scénarios que nous avons tous bien appréciés. Ils souhaitent être accompagnés pour faire quelques déambulations dans les quartiers et dans le centre ville tout au long du mois de juillet selon un programme à déterminer et peut-être même au mois d'août. Comme ce sont des bénévoles, ils auront peut-être besoin de quelques subsides. Je pense qu'on pourra tout à fait venir appuyer leur initiative.

Le vote concernant les Sports Généraux et l'Odysée du Cirque recueille 3 voix contre de l'Opposition de Droite et 1 abstention de Mme Sylvie DAVAL. Le vote concernant le reste des subventions, sachant que Mme Dominique VARECHARD ne prend pas part au vote compte tenu de son statut de membre du conseil d'administration de l'Amicale Laique, recueille l'unanimité.

➤ **RAPPORT N°4 : Aide municipale à la relance du commerce local après décision de fermeture pour cause de Covid-19 : versement à titre dérogatoire au bénéfice de certains commerces**

Patricia BURGUNDER – Conseillère Municipale déléguée au Commerce, expose que dès le 23 avril 2020, la Ville d'Héricourt à la majorité de ses membres, a acté la mise en place d'une aide municipale aux commerces héricourtois ayant dû cesser momentanément leur activité pour cause de Covid-19.

Le montant de l'aide a été fixé forfaitairement à 750€ pour tous les commerces à plein temps ou disposant d'une vitrine.

A ce jour, sur la centaine de commerçants que compte la Ville d'Héricourt, une soixantaine ont d'ores et déjà été attributaires d'une aide pour un montant total de 45 750€, sur un budget de 75 000 €.

Il est proposé d'accorder cette aide, à titre dérogatoire, aux deux commerces suivants dont l'activité est bien implantée dans la vie locale :

- C-BEAUTY – Activité : esthéticienne à domicile pour un montant de 333,50€
- SHENZHEN-DOUX – Activité : relaxation et massages bien-être pour un montant de 156,50€

Philippe BELMONT : il me semble normal que nous ayons les listes des noms de tous les commerçants qui ont eu une aide puisque nous avons déjà 2 noms.

Le Maire : nous recevons encore des demandes. Lorsque nous aurons eu tous les dossiers, je ferai un bilan complet.

Anne-Marie BOUCHE : Lors de votre intervention à la télévision, vous avez indiqué que 70 commerces avaient bénéficié de cette aide et le lendemain il y en avait 90 lors de votre intervention à la radio. Pourquoi ?

Fernand BURKHALTER : J'ai évoqué un nombre de 90 commerçants qui était une prévision et nous en sommes à 65 demandes effectives aujourd'hui. 5 demandes sont encore à l'étude. Il y a une vingtaine de commerces qui n'ont pas sollicité d'aide. Cela fait 90 commerçants sur la ville d'Héricourt, c'est beaucoup plus qu'il y a trente ans.

Le vote est unanime.

Le Maire ajoute que le solde des 75 000€ non employé sera consacré aux auto-entrepreneurs du spectacle qui en auront fait la demande, dans la proportion de leur préjudice. Quant à la demande de M. PAGLIA, le principal membre de SCEN'ARTIST a déjà été indemnisé par la Ville puisqu'il est intervenant. La totalité de ses vacances qui n'ont pas été effectuées lui ont été payées.

➤ **RAPPORT N°5 : Opération « j'aide mes commerçants » : participation de la Ville d'Héricourt**

Le Maire expose qu'à l'initiative de la société d'expertise comptable SODECC et de l'agence de communication LEZARDS'CREATION, une action de soutien aux commerçants et établissements locaux a été mise en place, pour leur permettre de faire face à la crise économique induite par la crise sanitaire.

L'objectif est de permettre aux indépendants, via un système de bons d'achats combinés à des contributions volontaires d'organismes publics et d'entreprises privées, de :

- A court terme renforcer leur trésorerie pour faire face à la crise économique
- A long terme : motiver la reprise de la consommation à la sortie du confinement ou la reprise de leur activité

Un site internet a été créé(<https://jaidemescommerçants.fr/boutique/>.)

Une page est dédiée aux professionnels qui se seront inscrits. Une autre page est quant à elle consacrée aux contributeurs que peuvent être les organismes publics ou les entreprises privées. Les demandes d'inscription en tant que commerçant ou en tant que contributeur sont toutes validées préalablement par SODECC.

Les particuliers choisissent de payer par anticipation leurs futurs achats post-confinement auprès des commerçants et artisans inscrits par le biais de bons d'achat allant de 20€ à 150€, grâce à un paiement sécurisé directement sur le site internet et centralisé sur un compte bancaire dédié auprès de la Fédération des Associations des Commerçants, Artisans, Acteurs Economiques du Pays de Montbéliard.

Le commerçant perçoit immédiatement sa cagnotte, le particulier profite d'un budget supplémentaire de 10% du bon d'achat, cette somme étant ajoutée au bon d'achat afin que le particulier et le commerçant sélectionné en profitent.

A ce jour, 7 commerçants héricourtois se sont référencés sur la plateforme :

- Bijouterie Losserand
- Horloges Comtoises
- Institut de Beauté Parfumerie Christine
- Le Boudoir de Velours
- Le Cristel's Bar
- Les Originales
- L'Eden Bar

Nous proposons la participation de la Ville d'Héricourt en tant que contributeur, à hauteur de 2 500€. A titre d'information, les Villes d'Audincourt, Montbéliard, Valentigney et Pays de Montbéliard PMA sont d'ores et déjà des partenaires officiels.

Le vote est unanime, M. Gérard CLEMENT ne prend pas part au vote.

➤ **RAPPORT N°6 : Annulation de deux mois de loyers pour l'ADCH**

Martine PEQUGNOT – Première Adjointe expose que l'activité de l'Association pour le Développement du Canton d'Héricourt (ADCH) a été lourdement impactée par l'épidémie de COVID qui a sévi ces derniers mois l'obligeant à annuler les formations prévues.

Au vu de l'investissement de l'association dans la vie locale et de la fragilité de son équilibre financier, il est proposé de ne pas facturer les loyers afférents aux mois de mars et avril 2020, soit un montant de 1 493,22€.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N°7 : Mise en place d'une aide municipale à l'achat d'un vélo VTC ou électrique**

Danielle BOURGON – Adjointe à l'Environnement et au Développement Durable, expose que la Ville d'Héricourt et la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se sont engagées dans l'élaboration d'un schéma de voies cyclables à l'échelle communautaire et communale.

L'Etat et le Conseil Départemental accompagnent nos projets de liaisons douces via le Contrat de Ruralité et le PACT II. D'ores et déjà, des pistes cyclables ont vu le jour : route du Tram, Faubourg de Belfort, avenue de St Valbert, tandis qu'un aménagement cyclable est prévu au sein du Parc Urbain de la Lizaine.

Dans cet esprit, je vous propose la mise en place d'une aide municipale visant à inciter la pratique du vélo qui présente des avantages indéniables pour la santé bien sûr, mais également en matière de transition écologique et énergétique et permet l'accès à la mobilité pour tous à moindre coût.

Les bénéficiaires devront :

- Etre âgé d'au moins 45 ans
- Etre Domicilié à Héricourt, Bussurel ou Tavey
- Avoir un revenu fiscal de référence par part inférieur ou égal à 13 489€

Le montant de cette aide sera forfaitaire :

- 70€ pour un vélo VTC pour un achat neuf compris entre 250€ et 450€. L'aide sera de même niveau pour un vélo de marque française dont le coût d'achat pourra aller jusqu'à 1 100€
- 100€ pour un vélo électrique pour un achat neuf compris entre 700€ et 1 200€. L'aide sera de même niveau pour un vélo de marque française dont le coût d'achat pourra aller jusqu'à 2 500€.

Le cycle acheté devra toutefois correspondre aux critères suivants :

- Quelque soit le type de vélo :
 - Etre neuf, la facture sera demandée
 - Ne pas être cédé par l'acquéreur dans l'année suivant son acquisition
- Pour ce qui concerne le vélo électrique :
 - Ne pas utiliser de batterie au plomb
 - Etre un cycle à pédalage assisté au sens de l'article R.311-1 du Code de la Route

Les crédits correspondants seront inscrits au budget dans la limite de **15 000€**, sachant qu'un seul achat par foyer fiscal sera subventionné.

A noter que pour l'acquisition d'un vélo électrique, l'attribution d'une aide par la Ville d'HERICOURT ouvre droit pour le bénéficiaire au versement d'une aide d'ETAT auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) à hauteur du même montant, soit une aide totale de 200€.

La mise en place de ce dispositif d'aide sera applicable pour tout achat neuf effectué à compter du 1^{er} septembre 2020.

Il est demandé de bien vouloir approuver la mise en place de cette aide municipale favorisant un déplacement écologique et vertueux.

Anne-Marie BOUCHE : Sur le fond c'est bien, cela favorise le sport. Comment pourrez-vous savoir si le vélo n'est pas vendu après avoir perçu l'aide financière ? Il n'y a pas de carte grise.

Le Maire : Il y aura un engagement moral.

Sylvie DAVAL : Je précise que sur le rapport modificatif qui nous a été mis table, vous avez restreint les bénéficiaires au plus de 45 ans. Excusez-moi de le dire mais vous mettez en place aujourd'hui, juste avant les élections, un dispositif qui existe depuis 2018.

Sandrine PALEO : Je regrette que l'Elue du groupe Ecologie les Verts n'ait pas voté contre l'étalement urbain.

Fernand BURKHALTER : N'attaquez pas une militante sincère.

Concernant l'aide à l'achat d'un vélo, je n'ai eu connaissance de cette aide que depuis 2 mois. L'Etat a effectivement demandé un engagement de la part des particuliers à ne pas vendre le cycle acheté. Nous aurons d'autres propositions qui œuvreront pour la développement et l'utilisation des liaisons douces : un parc à vélos, une station vélos dont j'ai déjà parlé il y a deux ans, sur toute la ville car nous en avons les moyens. Le co-voiturage sera également encouragé.

Nous avons déjà démontré dans cette ville que la protection des zones humides était respectée. Certains parlent d'ailleurs d'îlots de fraîcheur. La Ville a acheté il y a deux ans, 10 hectares à 100 ml de l'Hôtel de Ville. Un terrain que les maires précédents avaient essayé d'acquérir mais le propriétaire en voulait 1 milliards d'anciens francs à l'époque. Puis il est revenu à un prix plus raisonnable grâce à mon pouvoir de conviction. Son prix a baissé dans un premier temps à 500 000€ et en dernier lieu il bien voulu céder cette plaine pour un prix de 70 000€.

10 hectares d'îlot de fraîcheur financé par l'Agence de l'Eau à 80% ce qui laisse une dépense pour la Ville de 10 000€. Nous allons en faire un lieu de promenade et un parc urbain. Nous visiterons ce dernier après la campagne électorale. J'ai beaucoup de compliments vis-à-vis de ce parc, parce qu'il est constaté un retour de la biodiversité aux abords de la Lizaine. Nous sommes les seuls avoir un espace de fraîcheur aussi important en centre ville après Nantes qui a 200 hectares, mais Nantes est une très grande ville. Avoir un parc urbain de cette taille adossé à 6 hectares protégés en plein centre ville, c'est une chance énorme.

Nous allons ajouter 4 à 5 hectares rue de la Promenade. C'est un lieu que tous les anciens héricourtois connaissent au lieu-dit « les Courbes ».

Anne-Marie BOUCHE : il y a une verrue en plein centre du parc urbain : la ligne à haute tension.

Le Maire : Elle sera enterrée un jour, c'est prévu.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N°8 : Sécurisation aux abords des groupes scolaires – Demande de subvention**

Dominique VARESCHARD – Adjointe à l'Education expose que la sécurisation aux abords des établissements scolaires, à destination des élèves, de leurs familles et des enseignants, est une des préoccupations prioritaire de la municipalité.

La ville d'HERICOURT projette, à ce titre, d'engager un programme de sécurisation de ses établissements scolaires ciblé dans un premier temps sur les groupes scolaires Borey et Grandjean-Paris répondant ainsi aux attentes du corps enseignant et des parents d'élèves.

Les aménagements proposés sont les suivants :

✓ **Sécurisation du passage piéton Avenue JOUHAUX**

Ce passage piéton, positionné devant la salle Wissang, est très fréquenté, aux heures d'entrée et sortie d'école, par les enfants qui se rendent à l'école BOREY ou à l'école FERRY. Il dessert également la salle communale Wissang depuis le parking du 16 juillet ; lieu où 'accueil périscolaire est réalisé le matin et le soir.

Il est donc projeté de créer un plateau ralentisseur qui en incorporant le passage piéton actuel sécurisera la traversée des enfants. Ce nouveau dispositif sera accompagné de la mise en zone 30 km/heure de ce tronçon.

Le montant estimatif de cet aménagement est évalué **35 000 € TTC**.

✓ **Sécurisation des abords de l'école GRANDJEAN**

L'école GRANDJEAN est desservie par 2 entrées de cours distinctes, toutes deux situées rue du groupe scolaire.

Chaque entrée ou sortie d'école nécessite la fermeture de l'entrée de la rue du groupe scolaire (côté Sud/ Faubourg de Montbéliard) 4 fois par jour pour assurer la sécurité du public.

Cette fermeture de voie sécurise en partie le flux des enfants, familles et enseignants mais perturbe la circulation dans ce secteur, y compris sur le Faubourg de Montbéliard.

Afin de pérenniser, améliorer le dispositif de sécurité de l'entrée de la cour et limiter les perturbations de circulation aux abords de cette école, un aménagement visant à modifier la répartition des espaces de trottoirs et de chaussée sur la partie sud de la rue du groupe scolaire sera réalisé. A ce titre, la chaussée sera intégralement reprise.

En complément de la sécurisation de l'entrée de l'école côté sud, le passage piéton implanté sur le Faubourg de Montbéliard et situé à proximité de l'entrée de cette rue sera intégré dans un plateau ralentisseur qui englobera l'entrée de la rue du groupe scolaire

Le montant estimatif des travaux est estimé à **72 000 € TTC**.

Ces travaux estimés à **107 000 € TTC** pouvant faire l'objet d'un financement au titre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux ou DSIL, il est proposé à l'Assemblée de valider le plan de financement ci-dessous et d'autoriser Monsieur le Maire à déposer le dossier de demande de subvention correspondant.

DEPENSES €HT	89 167
RECETTES	89 167
DETR/DSIL Contrat Ruralité (40 %)	35 667
Autofinancement (60 %)	53 500

Sylvie DAVAL : Je parle en tant qu'ancienne parent d'élèves élue FCPE où pendant plus de 18 ans nous avons réclamé une sécurisation des abords qui a toujours été rejetée au motif que « tant qu'il n'y a pas de mort on ne peut pas faire de travaux ». C'est bien, cela arrive comme par hasard juste avant les élections. Tant mieux pour les enfants.

Fernand BURKHALTER : J'ai présidé la FCPE dans les années 1970. Il y avait un bulletin tous les trimestres et nous avons obtenu le Lycée Louis Aragon. Ces travaux étaient prévus de longue date. J'ai obtenu une aide financière de l'Etat très récemment lors d'une rencontre avec Mme la Préfète. Nous voulions mettre l'école Poirey, mais cela nécessite une étude plus approfondie. Les bus me préoccupent sur ce secteur.

Anne-Marie BOUCHE : les motos avenue Léon Jouhaux roulent à une vitesse excessive. Il faut implanter un coussin berlinois pour casser la vitesse sinon il va y avoir un jour un grave accident avec la sortie d'école toute proche.

Le Maire : j'ai effectivement été saisi par des parents d'élèves et je partage leur inquiétude. Nous verrons pour effectuer des travaux à l'automne. L'agent municipal qui effectue la traversée des enfants se sent également en danger.

Le vote est unanime.

➤ **RAPPORT N°9 : Renouvellement urbain du Quartier des Chenevières – Ajustement du plan de financement**

Le Maire expose que par délibérations en date des 24 Juin 2019 et 23 Septembre 2019, nous avons acté la poursuite des actions de revalorisation du Quartier des Chenevières, axées sur l'aménagement des espaces publics, le développement du lien social, la protection de l'environnement. Cette opération d'un montant de 725 000 €HT (travaux + maîtrise d'œuvre) est programmée sur les années 2019-2020-2021.

Le montant de l'aide régionale nous a depuis été notifié dans le cadre du Contrat de Métropole sur la base de 700 000 € (hors maîtrise d'œuvre) à 30 % soit une subvention de 210 000 €, inférieure à celui escompté.

Dans l'impossibilité de se priver de recettes supplémentaires au regard de cet important programme, il est proposé de solliciter les crédits de l'Etat (DETR / DSIL Contrat de ruralité) pour une dépense prévisionnelle de 401 000 € correspondant à la programmation de travaux 2020-2021 (381 000 €HT) plus imprévus (20 000 €HT). En effet les travaux 2019 ayant déjà été réalisés dans le cadre du marché de Voirie 2019 à hauteur de 199 217.16 €HT ne peuvent plus être éligibles.

Le nouveau plan de financement s'établit comme suit :

PLAN DE FINANCEMENT		
DEPENSES en €HT	725 000	
• Travaux	700 000	
• Honoraires	25 000	
RECETTES		
▪ FEDER	217 500	30 %
▪ ETAT -DETR/DSIL Contrat de Ruralité (base 401 000 €HT)	140 350	35 %
▪ Région Bourgogne Franche-Comté (base 700 000 €HT)	210 000	30 %
▪ Autofinancement Ville d'Héricourt	157 150	22 %

Il est demandé de bien vouloir adopter ce nouveau plan de financement et m'autoriser à déposer les dossiers de demandes de subventions auprès de financeurs susvisés sur ces nouvelles bases.

Fernand BURKHALTER ajoute que les travaux seront effectués dès cet été sur la rue des Frères Lumière et la rue Courbet. Cela concerne essentiellement la voirie et l'éclairage public qui a plus de 60 ans sur ce secteur. Dans un second temps nous reviendrons rue Pierre et Marie Curie et sur les rues Jean-Baptiste Clément et Bel Air.

Sylvie DAVAL fait remarquer qu'en additionnant les pourcentages on dépasse les 100% de recettes.

Le Maire explique que les bases de subventionnements ne sont pas les mêmes pour l'Etat et la Région. Il ne faut donc pas additionner les pourcentages puisque les bases sont différentes. Il y aurait pu y avoir 2 tableaux.

Sylvie DAVAL : nous avons du mal à suivre l'historique des dossiers. Les rapports devraient être plus explicites.

Le rapport recueille 3 abstentions de l'Opposition de Droite et 2 abstentions de Mmes Sylvie DAVAL et Sandrine PALEO.

➤ **RAPPORT N°10 : Demande de subvention au SIED 70 pour l'optimisation de l'installation communale d'éclairage public**

Sébastien MANCASSOLA – Adjoint aux Travaux expose qu'il y a lieu de réaliser des travaux d'optimisation de l'installation communale d'éclairage public sur l'intégralité du territoire communal.

En effet, de nombreux luminaires de la commune sont équipés de ballons fluorescents (lampes à vapeur de mercure) dont la mise sur le marché est interdite depuis le 13 avril 2015. Il est donc souhaitable, d'une part, de procéder au remplacement des luminaires contenant ces sources lumineuses et, d'autre part, de prévoir l'installation d'appareils permettant des économies d'électricité.

Selon les dispositions actuellement en vigueur et sous réserve de démontrer une économie de consommation électrique supérieure à 50% sur les luminaires remplacés et d'installer des matériels approuvés, il est précisé que ces travaux pourraient être aidés par le SIED 70 qui prendrait en charge :

- 80 % du montant total hors TVA avec une assiette subventionnable au plus égale à 450 € par luminaire;
- 25 % du montant total hors TVA des travaux au-delà du plafond défini ci-dessus ;

- l'intégralité du coût des prestations de service qu'il assurerait si la commune lui confiait la réalisation des travaux.

Pour être agréés, les luminaires devront respecter les exigences suivantes :

- ensemble fermé d'un degré de protection (IP) égal au moins à 55,
- efficacité lumineuse de l'ensemble (lampe + auxiliaire d'alimentation) ≥ 90 lumens par watt,
- valeur du pourcentage de flux de lampe sortant directement dirigé vers l'hémisphère supérieur du luminaire (ULOR) $\leq 3\%$ en éclairage fonctionnel et $< 15\%$ en éclairage d'ambiance.

La réalisation de l'étude et des travaux pourra être confiée au SIED 70 dans le cadre de ses compétences optionnelles ou à toute autre entreprise que la commune pourra retenir.

Dans le cas où la commune resterait maître d'ouvrage des travaux, pour bénéficier de la participation du SIED 70 elle devra lui avoir transmis avant les travaux une délibération demandant le financement syndical.

Il est précisé que ces travaux d'amélioration de performances énergétiques sont valorisables par le dispositif des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et que le SIED 70, en tant que groupement de collectivités, est éligible à ce dispositif.

La Commune devra transférer au SIED 70 l'intégralité des CEE générés par ces travaux en contrepartie de l'aide apportée. Pour cela, la Commune mandatera au SIED 70 la gestion et la valorisation des CEE et lui déléguera la signature des engagements et documents nécessaires à la demande de CEE auprès des services de l'Etat.

Il est demandé à l'Assemblée :

- d'approuver le principe d'optimisation de l'éclairage public présenté sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.
- d'autoriser le Maire à demander au SIED 70 de prévoir la participation qu'il aura à apporter sur justification des factures mandatées dans les conditions de son guide des aides et des documents justifiant l'économie d'énergie prévisionnelle et les caractéristiques des matériels installés.
- d'autoriser le SIED 70 à gérer et valoriser les certificats d'économie d'énergie (CEE) que génèreront ces travaux d'optimisation auprès des services de l'Etat, et à signer les documents nécessaires à leur demande.
- d'approuver le transfert au SIED 70 de l'intégralité des CEE valorisables par cette opération en contrepartie de l'aide maximale de 80% de leur montant HTVA que le SIED 70 apportera.
- d'autoriser le Maire à signer le mandat relatif aux CEE, annexé à la présente délibération.

Il est précisé que le versement de la contribution du SIED 70 à ces travaux ne pourra être envisagée que lorsque, d'une part, le programme aura été approuvé par son Bureau syndical et que la dépense correspondante aura été prévue dans son budget et, d'autre part, que la commune lui aura transmis l'intégralité des documents permettant de valoriser les CEE de cette opération.

Pour information, les dépenses prévisionnelles inscrites au Budget pour ce programme sont de 275 000 € et la subvention escomptée de 137 500 €.

Ce programme concerne :

- l'avenue du Mont Vaudois
- l'avenue du 19 mars 1962
- la rue Gustave Courbet
- la rue des Frères Lumière
- la rue Proud'hon
- la rue Bel Air
- le parking de la salle du Moulin à Bussurel
- la rue de la Tuilerie
- l'impasse du Clos du Château
- le bout de la rue Bretegnier
- la rue des Carrières à Saint Valbert
- la rue de Gaulle
- le giratoire vers le Bricomarché
- la rue de la 5^{ème} DB
- la rue Pergaud
- la rue Renard

En option :

- la rue Marcel Paul
- la rue Pablo Neruda

Anne-Marie BOUCHE observe que cette liste de rues ne figure pas dans le document transmis aux Elus.

Sandrine PALEO fait remarquer que les réverbères qui éclairent la nuit contribuent à la pollution nocturne.

Le Maire répond qu'il fait partie des personnes qui aiment bien voir clair en particulier la nuit. Il ajoute que nous avons eu du doigté et de l'intuition car ce programme n'était pas subventionné jusqu'à cette année. Le SIED 70 a une trésorerie importante qui permet ce type d'opération.

Le rapport recueille 3 abstentions de l'Opposition de Droite et 1 abstention de Mme Sylvie DAVAL qui ajoute qu'elle s'abstient pour cause de document incomplet transmis aux Elus.

➤ **RAPPORT N°11 : Action Jeunesse Citoyenne février 2020 : autorisation du versement de la bourse éducative**

Ismaël MOUMAN expose que 11 jeunes héricourtois ont participé à une Action Jeunesse Citoyenne en février 2020, organisée par le Centre Social Simone Signoret.

Cette AJC était consacrée à la conception d'une fresque historique à l'école Borey, reprenant les différentes époques sous forme de tableaux s'inspirant de dessins d'élèves.

En parallèle, les jeunes ont découvert l'univers de la réalité virtuelle en partenariat avec le Centre Image de Montbéliard.

Il est demandé de bien vouloir autoriser le versement de la bourse éducative d'un montant individuel de 160€, soit un total de 1 760€.

Le vote est unanime

Au chapitre des questions diverses, **Martine PEQUIGNOT** présente la motion suivante :

MOTION POUR LE SOUTIEN A TOUS LES PERSONNELS HOSPITALIERS.

« Mardi 16 juin 2020, beaucoup d'élus locaux dont Monsieur Fernand BURKHALTER, Maire d'Héricourt et Président de la Communauté de Communes du Pays d'Héricourt se sont rendus sur le parvis de l'Hôpital Nord Franche-Comté de Trévenans ou dans les cortèges organisés par les organisations syndicales **pour apporter leur soutien** aux personnels hospitaliers qui revendiquent pour le renforcement des moyens humains et matériels.

Le soutien apporté aux personnels hospitaliers concerne également les établissements hospitaliers privés, les services paramédicaux ou institutions sanitaires et sociales qui œuvrent pour la santé.

Les conditions de travail des professionnels de la santé et des agents des services hospitaliers, des établissements publics ou privés de santé, sont aujourd'hui fortement dégradées.

Bon nombre de ces personnels ont le sentiment d'être ballottés au gré des besoins et des demandes de remplacements, et ceci au mépris de l'expérience et des compétences.

Le malaise hospitalier perdure depuis longtemps. Bien avant la crise sanitaire que nous venons de connaître.

Cette crise sanitaire a mis en lumière ce que les professionnels de la santé, les agents des services hospitaliers et leurs syndicats respectifs dénoncent depuis de longs mois : surcharge de travail, fatigue et mal-être, pénurie de matériels et d'équipements, manque de reconnaissance, salaires en deçà de la moyenne européenne...

Malgré toutes ces difficultés tous les personnels hospitaliers, notamment ceux de l'Hôpital Nord Franche-Comté (infirmiers, aide soignants) ont fait face à l'épidémie et ont lutté pour préserver notre sécurité et notre santé.

Il faut également penser aux agents de services hospitaliers qui sont souvent oubliés.

Nous les en remercions chaleureusement et en particulier les personnels du CMPR Bretegnier à Héricourt qui ont accueilli des patients atteints par la COVID 19 dans le cadre de leur programme de rééducation.

Avec cette motion le Conseil Municipal de la ville d'Héricourt souhaite soutenir avec énergie toutes les revendications des personnels hospitaliers, tant sur le plan des conditions de travail que sur le plan salarial :

- La revalorisation salariale de tous les professionnels de santé et de tous les agents des services hospitaliers ;
- L'attribution de fonds permettant aux établissements de soins la mise en place d'effectifs proportionnels aux charges de travail, le remplacement de l'absentéisme ainsi que la gestion des postes aménagés ;
- La revalorisation structurelle avec un arrêt des fermetures de lits et la réouverture des lits nécessaires dans l'intérêt des patients.

Nous vous proposons d'adopter cette motion pour la transmettre aux pouvoirs publics à Madame Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône et Monsieur Olivier VERAN, Ministre de la Santé. »

Gilles LAZAR : avec cette motion vous vous donnez bonne conscience parce que vous avez approuvé, M. BURKHALTER, toutes les mesures qui ont mis l'hôpital ces dernières années.

Vos amis, qu'ils soient au Gouvernement aujourd'hui ou au Gouvernement précédent, et également le Gouvernement Sarkozy, sont responsables de la situation de l'hôpital aujourd'hui.

D'autre part, on n'a vu aucun Elu de la majorité municipale lors des dernières manifestations pour soutenir le monde hospitalier. Je voudrais avoir une pensée aujourd'hui pour l'aide soignante qui est morte aussi à cause de ces dysfonctionnements à la maison de retraite de la Rose Montoise.

Ce genre de document sent vraiment très très mauvais. Nous le voterons bien sûr, mais franchement nous ne pouvez pas vous en sortir comme ça, car vous avez tout acté : la fermeture de lits, la fusion des personnels, vous avez tout acté depuis 20 ans.

Sandrine PALEO : comme nous l'avons demandé lors du Conseil Communautaire, il serait bien de remercier chaleureusement toutes les personnes soignantes de la Ville d'Héricourt., notamment l'Unité Psychiatrique d'Héricourt a mis en place une unité COVID et tous les soignants libéraux. Il ne faudrait pas faire un focus seulement sur le Centre de Rééducation Fonctionnel.

Je regrette comme Gilles LAZAR que M. BURKHALTER soit mis en avant dans cette motion.

Pierre-Yves SUTTER : pour répondre à Gilles LAZAR, quand je manifeste je ne cherche pas à être sur les photos ou à ce que l'on me remarque.

Le Maire : j'ai fait un bref passage pour signer la pétition. M. LAZAR, vous dites être contre la fusion des hôpitaux de Belfort et Montbéliard. Pourtant tout le personnel présent m'a confirmé l'intérêt d'une telle fusion. Aujourd'hui nous avons un hôpital moderne, décidé sous la mandature de François Hollande, financé par Pierre Moscovici. M. Sarkozy était venu poser la première pierre mais il n'y avait pas le début d'un premier financement. Je n'ai pas attendu la crise du COVID pour saisir les instances compétentes, à la demande des syndicats de soignants, et demander un renfort de moyens.

Je me suis aussi inquiété des établissements de santé privés notamment du CMPR par rapport à la prime de 1 500€. Jean-François NARDIN, Président des Amis du CMPR, m'a confirmé que le personnel venait d'être informé que cette prime serait versée. Nous soutenons le CMPR. Nous avons garanti des emprunts pour cet établissement, malgré l'opposition de certains d'entre vous parce qu'il ne fallait pas financer le privé. Nous accompagnons cet établissement qui aujourd'hui rend de grands services.

Martine PEQUIGNOT : Nous sommes unis pour lutter contre la perte de nos services publics. Nous parlons du CMPR, il me semble qu'au moment où l'hôpital d'Héricourt était menacé, nous avons tous dit qu'il fallait en effet se battre pour le garder. Néanmoins, face à une situation inéluctable, il fallait réfléchir à l'avenir. Je suis très satisfaite de l'implantation du CMPR aujourd'hui, au lieu d'avoir sur ce site une friche hospitalière.

La motion est adoptée à l'unanimité.

* * * * *

Le Maire revient sur la coupure de courant qui a eu lieu sur le quartier des Chenevières la veille et précise à Mme Maryse GIROD – Adjointe aux Affaires Sociales, que le Centre Communal d'Action Sociale devra sûrement accompagner certaines familles qui ont subi un préjudice suite à cet incident, notamment pour l'avance des frais, sachant que la franchise sera prise en charge par ENEDIS.

Il informe de l'édition d'une revue sur la bataille de la Lizaine pendant la guerre de 1870, à laquelle la Ville a participé financièrement.

Fernand BURKHALTER précise : j'avais indiqué à l'Agence Régionale de Santé que j'étais opposé au dépistage de seulement quelques personnes. Elle m'a entendu et m'a informé par courriel qu'un dépistage de grande ampleur, associant tous les médecins d'Héricourt avec le concours de laboratoires, sera organisé très prochainement dans un lieu à déterminer. Effectivement, lors des premiers contacts, j'avais indiqué ne pas pouvoir accueillir ce dépistage car j'avais bloqué les grandes salles héricourtoises pour y transférer la restauration scolaires pensant que les mesures barrières s'appliqueraient encore aux lieux clos. C'était un argument supplémentaire au fait que je souhaitais un dépistage massif. Qui plus est, l'Adjoint à la Santé d'Héricourt, Président du Contrat Local de Santé et médecin de profession, n'avait pas été contacté ni informé par l'ARS. Je suis heureux que cette dernière ait répondu favorablement à ma demande.

Jean-Philippe CLEMENT : je me permets d'attirer votre attention sur le fait qu'il va falloir bien communiquer au public. Pour exemple, il n'y a pas longtemps j'ai découvert que des ophtalmologistes se déplaçaient à domicile à Héricourt. Il faut qu'un maximum de personnes vienne au dépistage.

Le Maire : je vais réunir prochainement autour de l'ARS, l'Adjoint à la Santé, l'Adjointe aux Affaires Sociales, la Première Adjointe et les services de la Ville pour organiser cet évènement.

Anne-Marie BOUCHE : j'ai personnellement été touchée par le COVID 19. Je donne mon sentiment pour avoir été contaminée : les gens qui vous côtoient exercent un recul lorsqu'ils vous voient. D'ailleurs, le jour du 8 Mai au Monument aux Morts, M. le Maire vous m'avez dit « vous êtes une pestiférée ». C'était je pense de l'humour mais il m'a affectée. Je n'ai pas encore retrouvé mon souffle, mais j'ai gardé la parole.

Philippe BELMONT : Je suis content pour que le CCAS puisse aider les personnes qui ont eu des dégâts suite à la coupure d'électricité aux Chenevières. Par contre je suis en colère d'avoir appris incidemment que la Directrice du CCAS était partie alors que je suis membre du Conseil d'Administration. C'est un manque de respect.

Gilles LAZAR : Je voudrais rendre hommage à Philippe BELMONT en ce dernier conseil de la mandature. Il a joué un rôle important dans cette collectivité et je le remercie d'avoir toujours défendu la cause des plus modestes.

Fernand BURKHALTER : Je souhaite également saluer Philippe BELMONT. Il a siégé avec toujours beaucoup de sincérité, parfois au sein de la majorité municipale d'ailleurs.

D'autres nous quittent : Yves GERMAIN n'a pas souhaité continuer. Il a toujours œuvré avec beaucoup d'abnégation et de dévouement. Je regrette sincèrement son départ mais je sais que nous le trouverons encore à nos côtés pendant très longtemps car nous partageons la même philosophie.

Gérard CLEMENT a également souhaité arrêter. J'ai beaucoup apprécié le Vice-Président aux Finances de la Communauté de Communes qu'il a été. Il avait réussi à trouver un consensus que je ne suis pas sûr de toujours trouver à l'avenir. Avec les maires ruraux il a toujours eu ce doigté et cette habilité. Je regrette la minoration des communes périphériques de la ville comme Tavey ou Bussurel dans le conseil municipal. Sur ma liste il y a 2 ou 3 personnes de Tavey tout comme pour Bussurel et je serai heureux de collaborer avec elles et avec les commissions consultatives de ces 2 communes. Je suis content que Tavey ait pu bénéficier de travaux conséquents réalisés en quelques mois.

Je salue également M. Rémy BANET et Mme Catherine DORMOY qui ne sont pas présents et ne siégeront plus. Ils ont apporté tous les deux leur contribution.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 19H30

Le Maire